





AGENDA DE L'EXPOSÉ

- Introduction
- ☐ Le DCA et le ciblage
- PID : "Qui et que puis-je attaquer'?
- 'Comment conduire une attaque '?
- > Checklist
- ☐ Processus de ciblage
- Cycle de ciblage
- Piliers du ciblage
- > CDEM
- Exemple concret
- Conclusion





INTRODUCTION

Définition OTAN du Targeting :

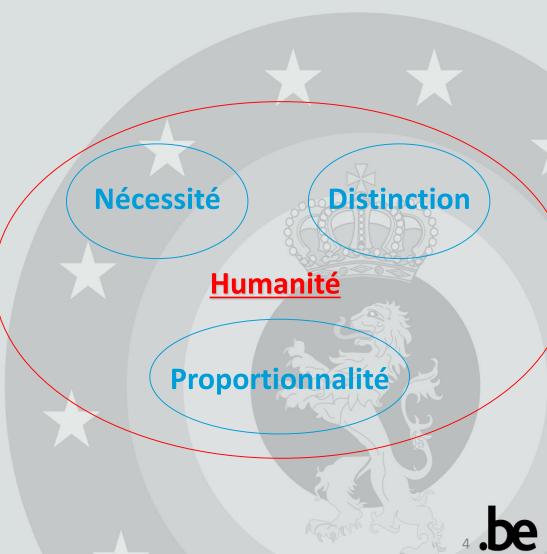
«The joint targeting process links strategic-level direction and guidance with tactical targeting activities through the operational-level targeting cycle in a focused and systemic manner to create specific effects to achieve military objectives and attain the desired end state».





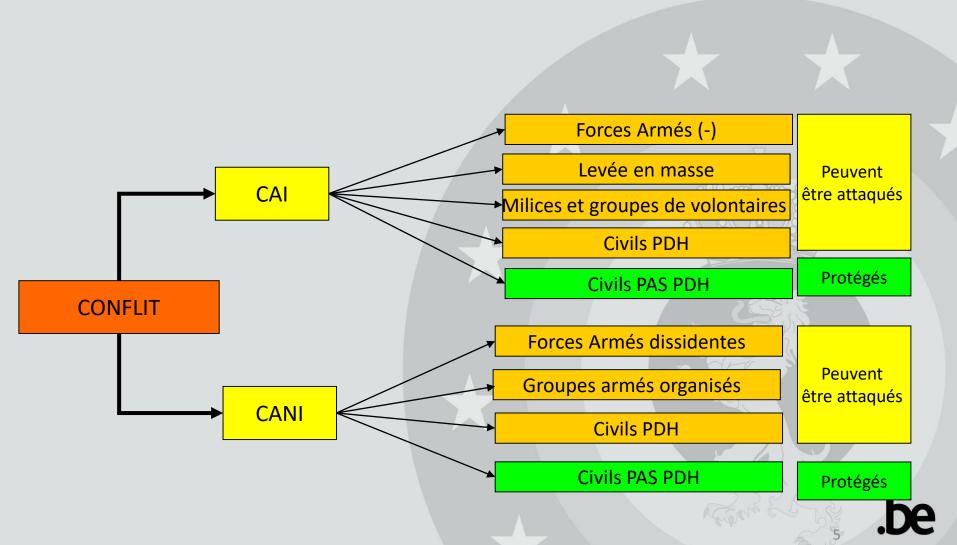
INTRODUCTION

- targeting process –Checklist
- ID: identification of the target
- ☐ PID : positive identification
- Protected goods (cultural, Environmental ...) ?
- Proportionality
- Precautions
- ROE





PID-CIBLES LÉGITIMES -PERSONNES





PID-CIBLES LÉGITIMES — BIENS

Test: 2 conditions cumulatives (art.52 PAI)

- 1. Le bien offre par nature (bien directement utilisé)
 - emplacement (importance particulière)
 - utilisation (actuelle)
 - destination (utilisation future)

une contribution effective à l'action militaire

<u>ET</u>

2. l'attaque offre en l'occurrence un <u>avantage militaire précis</u> (dans le cadre général des opérations)

"War sustaining" vs "war fighting"





PID- PERSONNES/BIENS SPÉCIFIQUEMENT PROTÉGÉS

- Personnel sanitaire unités Med, facilités, transports
- Biens culturels



- Biens indispensables à la survie de la population
- Protection civile



- Installations comprenant des forces dangereuses
- Environnement naturel





COMMENT CONDUIRE UNE ATTAQUE?

- Les moyens pouvant être utilisés
- > La mise en œuvre de ces moyens

- ☐ Principe de proportionnalité
- ☐ Principe de précaution





MOYENS POUVANT ÊTRE UTILISÉS ?

"Le droit des parties au conflit de choisir des méthodes ou des moyens de guerre n'est pas illimité" (art. 35 PAI)

" Il est interdit d'employer des armes, des projectiles et des matières ainsi que des méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus " (art. 35 PAI)

DONC: Le Comd de l'opération doit faire un choix





PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

Avantage militaire concret et direct attendu

Dommages aux biens et aux personnes civiles

(PAI-57/2b)

Evaluation par ceux qui planifient/ordonnent/exécutent





Principe de proportionnalité

- Excessif vs Extensif
- Collatéral vs Additionnel
- ➤ Civcas max = ?
- > Influence possible de ce rapport ?

- ☐ En adaptant les méthodes de combat
- ☐ En adaptant les moyens de combat





ADAPTATION DES MOYENS DE COMBAT

- > Précision de l'arme
- > Effet de l'arme
- > Dispersion de la munition
- > Puissance de l'arme
- Conditions météorologiques
- > Angle de l'attaque





ADAPTATION DE LA MÉTHODE DE COMBAT

- Autre tactique
- > Choix de l'attaque présentant le moins de pertes
- > Choix du moment de l'attaque
- > Choix de l'endroit de l'attaque
- Avertissement





PA I, Art. 57

> Souci constant de veiller à épargner la population civile, les personnes civiles et les biens de caractère civil :

☐ Vérifier que la cible est bien légitime...

☐ Toutes précautions pratiquement possibles quant au choix des Moyens & Méthodes pour éviter/réduire...

☐ S'abstenir/interrompre si dommages **excessifs** par rapport à l' avantage militaire concret et direct attendu

(PAI-57/2b)



- Ce souci constant est limité à tout ce qui est possible ou pratiquement possible
- ☐ Information disponible et sa fiabilité
- ☐ Temps de décision ou exécution
- ☐ Considérations tactiques et opérationnelles pertinentes
 - Assets disponibles
 - Force protection



- ☐ Quand le choix est possible entre plusieurs objectifs militaires permettant d'obtenir un avantage militaire similaire, il y a lieu de choisir celui qui cause le moins de dommages collatéraux
- ☐ Cette obligation de précaution vaut pour ceux qui planifient, ordonnent, exécutent,...



☐ Obligation d'avertir la population civile

L'avertissement doit être « effectif »

- Moyens et méthodes efficaces
- Si les circonstances le permettent
- Niveau de Commandement ?
- Espace géographique ?





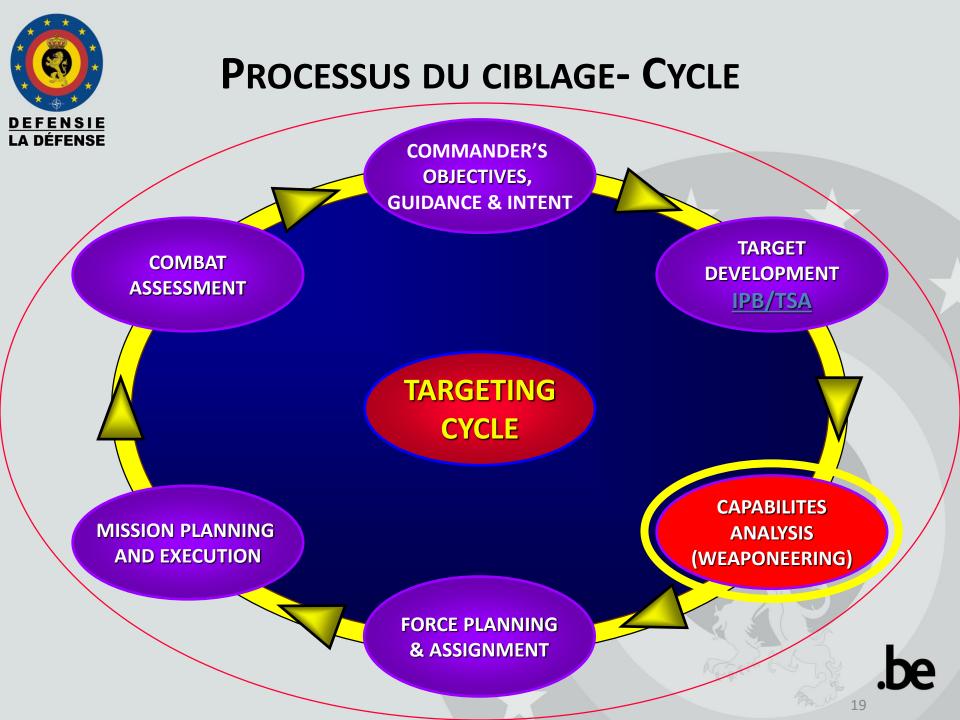
CHECKLIST-TARGETING

targeting process:

- ID: identification of the target
- PID : positive identification
- Protected goods (cultural, Environmental ...) ?
- Proportionality
- Precautions
- ROE









CONCLUSION- CHALLENGES DU TARGETING

> PID ☐ Raisonnable certitude que la cible est bien un objectif militaire au sens du DCA Ops Multinationales: différentes obligations légales ☐ DPH: ICRC Study vs Pratique des états Proportionnalité et CDE: notions distinctes! ☐ CDEM uniquement un « management tool » □ « faiblesses » ... Appréciation relative de la proportionnalité



QUESTION

